



*Le droit syndical ne s'use que  
quand on ne s'en sert pas.*



Conformément à l'article 5 du décret 82\_447 du 28 mai 1982,  
La section du SNASUB-FSU de Poitiers vous invite, sur le temps de service, à une réunion d'informations et d'échanges sur les conditions de travail (suite ), formation spécialisée ( ancien CHSCT) et entretien professionnel et de formation.

# **Heure d'information syndicale**

## **Ouverte à tous et toutes**

**jeudi 8 juin de 13 h à 15 h**

**Rectorat, en salle A1 (France Bloch)**

*Seront présent.e.s* : Christine Bernard, co-secrétaire du SNASUB FSU, suppléante au CSA, titulaire à la formation spécialisée, santé, sécurité et conditions de travail , Louise Fromard, co-secrétaire académique du SNASUB-FSU et Marie Geay désignée à la formation spécialisée.

***Rappel réglementaire : chaque agent.e a le droit de participer à une réunion d'information syndicale à raison d'une heure mensuelle (cumulable sur 3 heures par trimestre). Il lui suffit de prévenir sa hiérarchie directe.***

Ne restez pas isolé-e, rejoignez le SNASUB-FSU :

- Retrouvez toute notre actualité sur <http://www.snasub-fsu-poitiers.com/>, et sur [Facebook](#).
- Contactez-nous : 06 31 67 15 21 et [blog.snasub@gmail.com](mailto:blog.snasub@gmail.com)